



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE THONON LES BAINS  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE THONON LES BAINS  
36 RUE VALLON  
74200 THONON LES BAINS

**Direction générale des Finances publiques  
Centre des Finances publiques de THONON LES  
BAINS**

Service de Gestion Comptable  
36 RUE Vallon  
74200 THONON LES BAINS  
Téléphone : 04 50 26 79 00  
Mél. : sgc.thonon-les-bains@dgifp.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture : tous les jours de  
8h15 à 12h15  
Réception : (avec ou sans RDV)  
Affaire suivie par : Yolande MOUGENOT  
Téléphone : 04 50 81 62 10

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU CCAS DE THONON LES BAINS**

THONON LES BAINS, le 20 avril 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Par mél en date du 19 avril, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le budget principal du CCAS de Thonon les Bains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par votre collectivité du **référentiel M57** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants:

- le **changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;**
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**La Responsable du SGC**

**Yolande MOUGENOT**

Publié sur le site internet  
de la commune  
le 25 septembre 2023